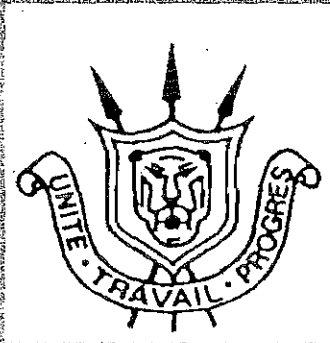


REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECLARATION DE S. E PIERRE
NKURUNZIZA, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI,**

**A LA 66^{ème} SESSION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DE
L'ONU**

New York, le 23 septembre 2011.

- **Excellences Mesdames, Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,**
- **Excellence Monsieur le Président de la 66^{ème} Session de l'Assemblée Générale de l'ONU,**
- **Excellence Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,**
- **Mesdames, Messieurs les Ministres Chefs de délégation,**
- **Distingués Délégués,**
- **Mesdames, Messieurs,**

1. Permettez-moi d'abord de joindre ma voix à ceux qui m'ont précédé pour vous présenter à vous-même, Monsieur le Président de la 66^{ème} Session de l'Assemblée Générale, et aux autres membres du bureau, mes plus vives félicitations pour votre brillante élection. Nous voudrions également remercier le Président de la 65^{ème} session pour le travail accompli à la tête de notre Organisation commune.
2. Nous saisissons particulièrement cette occasion pour féliciter Son Excellence Monsieur BAN-KI-MOOM, pour sa réélection au poste de Secrétaire Général de l'ONU. Cette réélection est la preuve éclatante de ses succès dans la contribution à la promotion de la paix et de la sécurité internationales ainsi que celle des Droits de l'Homme et du Développement Durable.

Excellences Mesdames, Messieurs les Chefs d'Etat,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

3. Le processus de consolidation de la paix au Burundi accompagné par l'ONU a culminé avec l'organisation réussie des élections de 2010 par une CENI consensuelle et grâce à un Code Electoral promulgué après les consultations avec toutes les parties prenantes.

4. Cet esprit de dialogue dans le processus de consolidation de la paix a aussi permis au Parlement de mettre en place l'Institution de l'OMBUDSMAN et la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme. C'est la même démarche qui a permis l'élaboration du 2^{ème} Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, de la loi sur les Partis Politiques, du Nouveau Code Foncier, de la Vision Burundi 2025, de la Stratégie Nationale en matière de Gouvernance Démocratique et de lutte contre la corruption.
5. L'espace démocratique existe donc bel et bien au Burundi. En plus des illustrations précédentes, la tenue des états généraux de la communication, puis de ceux de la Société Civile, le processus de mise en place des mécanismes de justice transitionnelle sont des preuves supplémentaires. C'est donc un dialogue ouvert à tous qui a été instauré au Burundi.
6. Notons donc ensemble et avec satisfaction qu'une page a été tournée dans l'histoire du Burundi. Tenez, c'est pour la toute première fois que des institutions démocratiquement élues terminent en paix et en action le mandat leur confié par le peuple et qu'elles soient remplacées par d'autres par des élections mêmes.
Coup de chapeau au peuple burundais pour avoir su et jugé bon d'en découdre avec la tragique habitude qui avait endeuillé l'histoire du Burundi, celle de ne pas respecter le verdict des urnes depuis l'indépendance de notre pays.
7. Aujourd'hui, les institutions en place sont légales et légitimes, elles ont le devoir constitutionnel de protéger la population, garantir la stabilité du pays et promouvoir le développement. Mais, que personne ne se leurre, des actes d'insécurité peuvent s'observer suite à une réinsertion socio-économique non très bien réussie des ex-combattants, à la survivance des comportements de guerre et de régimes de transition, à une paupérisation momentanée de la population due à la baisse de la production agropastorale subséquente des aléas climatiques, à la montée des prix conséquente de cette situation et des cours mondiaux du pétrole surtout.

Nous ne pouvons pas oublier que le Burundi est un pays post-conflit. Mais nous nous réjouissons de la remise volontaire de plus de quatre-vingt mille (80 000) armes et explosifs. En outre, la mise en place d'une Commission de désarmement et le travail de fouille perquisition fait par la Police Nationale sont un appui dans le désarmement des malfaiteurs.

8. Dans le domaine du développement, le Burundi poursuit les efforts d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. En plus de l'accroissement des effectifs des élèves et des enseignants, suite à la mesure de la gratuité de l'enseignement primaire, nous avons entrepris plusieurs réformes pour préparer notre jeunesse à l'auto-emploi.

9. Le Gouvernement a entrepris le regroupement des populations en villages pour accélérer la fourniture des services de base tels l'eau potable, l'énergie, les soins de santé, les écoles, les logements décentes facilitant la réconciliation, la sécurité et la création d'emploi ; tout cela s'ajoutant à la gratuité de soins de santé pour les enfants ne dépassant pas l'âge de 5 ans, et pour les mères enceintes et qui accouchent dans les structures publiques de santé.

Et pour tout réussir, des travaux communautaires nous ont permis de construire plus de 2024 écoles, plus de 80 Centres de Santé, et plus de 2000 bornes fontaines pour adduction en eau potable, et cela dans un espace de 3 ans seulement.

10. Beaucoup d'efforts de développement sont entrepris dans plusieurs secteurs clés de la vie nationale pour assurer un léger mieux pour la population en profitant aussi de l'intégration du Burundi dans la Communauté Est Africaine.

Excellences Mesdames, Messieurs les Chefs d'Etat,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

11. Nous déplorons hélas l'existence d'incidents d'insécurité dus essentiellement au banditisme armé, aux conflits fonciers et à l'existence des forces négatives dans certaines contrées de la région des Grands Lacs.
12. Nous sommes malheureusement consternés par la tragédie macabre de Gatumba ce 18 septembre 2011. Cette nuit sombre s'est marquée par une attaque sanguinaire, dans un cabaret, qui aura causé environ une quarantaine de morts, enfants, jeunes, vieux, toutes ethnies confondues, tous genres, et de toutes obédiences politiques.
13. Le Gouvernement s'est joint à la population éprouvée en assurant sous ses frais des funérailles dignes et en y participant physiquement. Le Gouvernement a aussi décidé de faire soigner tous les blessés de cette tragédie et un deuil de trois jours a été décrété et observé.
14. Nous condamnons avec la dernière énergie cet acte ignoble et avons déjà ordonné une enquête qui devra être concluante endéans un mois.
15. Et, par la collaboration franche de la population qui, après avoir fait preuve de grande retenue, dénonce actuellement les présumés auteurs et complices de ce carnage, nous nous réjouissons déjà des avancées des enquêtes en cours.
16. Cela est un autre signe que le peuple burundais est gagné à la cause de la paix, ce qui devrait alors rassurer plus d'un de la viabilité et de la stabilité du Burundi. Cet acte, même si il interpelle la vigilance de tout un chacun, ne devrait pas être pris comme l'image actuelle de notre pays. Il est à considérer comme un acte de terrorisme souvent isolé du contexte global de paix d'un pays. De

tels actes de massacres et de crimes contre l'humanité s'observent malheureusement dans pas mal de pays et cela devrait nous interpeller tous à les combattre et les juger sans ambages.

17. Nous demandons à la Communauté Internationale de condamner sans réserve cet acte ignoble et de nous aider à poursuivre ses auteurs, ses commanditaires et ses acolytes.
18. Nous exhortons aussi la Communauté Internationale d'appuyer l'opérationnalisation de la Commission Nationale Indépendante des droits de l'homme, heureusement récemment mise en place au Burundi.
19. Nous saisissons cette occasion pour signaler aussi que des Commissions d'enquêtes sont à pied d'œuvre pour donner la lumière sur des assassinats parsemés dans le pays. Nous espérons que bientôt la vérité sera mise à grand jour et que les responsabilités seront établies pour qu'un jugement régulier soit rendu.

Excellences Mesdames, Messieurs les Chefs d'Etat,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

20. Cette situation intérieure satisfaisante ne saurait laisser le Burundi sourd et aveugle vis-à-vis des préoccupations régionales et internationales.
21. Ainsi, la situation en Somalie dans laquelle le Burundi est fortement impliqué par la participation à l'AMISOM, nécessite davantage de partenaires pour être stabilisée et être prête aux élections. Cela entrant dans la politique internationale de lutte contre le terrorisme, et d'y assurer la sécurité alimentaire.

22. Pour réussir le combat contre le terrorisme, la gouvernance mondiale doit être à la hauteur du défi. La réforme du Conseil de sécurité, l'interaction permanente entre ce dernier et l'Assemblée Générale sur toutes les questions d'intérêt mondial deviennent dans ce cadre, une urgence.
23. Avant de conclure, nous adressons nos félicitations au Soudan du Sud pour son entrée dans le concert des Nations et encourageons la volonté manifestée par le Soudan et le Soudan du Sud de rechercher les voies de règlement pacifique des questions post-référendaires.
24. Nous voudrions terminer notre propos en conviant cette Auguste Assemblée à accélérer la recherche de l'équilibre entre le développement et la survie de notre planète.

**Vive la Coopération Internationale,
Je vous remercie de votre aimable attention.**